

INSPECTRICES OU INSPECTEURS EN PRÉVENTION DES INCENDIES

LA FONCTION :

Vous aurez à assurer l'application des programmes et des règlements en matière de prévention des incendies et de la sécurité civile; effectuer des activités d'inspections et d'évaluation des risques potentiels associés à l'incendie ou à d'autres et participer aux activités de communication, d'information ou d'éducation du public dans le domaine de la prévention des incendies et de la sécurité civile.

PROFIL RECHERCHÉ :

Vous êtes titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en prévention des incendies ou d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sécurité incendie option prévention. Vous possédez une (1) année d'expérience pertinente, connaissez bien les lois, règlements, codes et normes régissant la prévention des incendies et démontrez de bonnes habiletés pour communiquer en anglais. Vous devez également posséder un permis de conduire de classe 4A ainsi qu'un véhicule et consentir à l'utiliser aux fins de l'emploi.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Poste temporaire d'une durée de 12 mois avec possibilité de prolongation en prévision de la relève. L'échelle de rémunération hebdomadaire situe entre 837,87 \$ et 1486,32 \$, selon un horaire de 37 h 30.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Visitez la section « Emplois » de notre site Internet d'ici le **16 octobre 2017**.

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.